

Conférence

L'État de droit

par **Jean-Marie Delarue**

Conseiller d'État – Contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014

mercredi 15 février 2017 à 14 h 30

Amphithéâtre Trudaine – École de Droit
41 boulevard François-Mitterrand – Clermont-Ferrand



En partenariat
avec le Centre Michel de l'Hospital
École de Droit – Université Clermont-Auvergne
Renseignements 04 73 42 35 74 ou 04 73 42 35 67




PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

PUY-DE-DOME.FR

Jean-Yves Gouttebel

Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
Vice-Président de l'Assemblée des Départements de France

Pierrette Daffix-Ray

Vice-Présidente chargée des solidarités territoriales
et du développement local

l'ensemble des conseillers départementaux,

Christine Bertrand,

Doyen de l'École de Droit,

Jean-Baptiste Perrier

Directeur du Centre Michel de l'Hospital

**sont heureux de vous convier à la conférence de
M. Jean-Marie Delarue**

**mercredi 15 février 2017
à 14 h 30**

**Amphithéâtre Trudaine
École de Droit
41 boulevard François-Mitterrand
Clermont-Ferrand**

Les juristes ne sont-ils bons qu'à limiter l'enthousiasme réformateur des politiques ? Enfermés dans un conservatisme frileux, ne développent-ils leurs idées que pour perdre dans une toile d'araignée paralysante les vrais réformateurs ? Ces questions sont souvent posées en France. Mais pas seulement. Elles se posent aussi ailleurs. Voyez, par exemple, ce qu'il advient aujourd'hui en Hongrie, en Pologne ou en Turquie.

Mieux vaut alors revenir aux fondamentaux pour expliquer les rapports du politique et du droit. L'idée « d'Etat de droit » peut être l'instrument commode de cette investigation. Cette soumission de l'Etat au droit, que signifie-t-elle ? D'où vient-elle ? Quelle est sa portée ? Et, surtout, son utilité ?

D'un côté, en effet, on voit bien l'Etat et les collectivités publiques, comme les personnes privées, enserrées dans un corps de règles multiformes et d'ailleurs changeantes, contre lesquelles peste tout ce que la France compte d'élus et d'entrepreneurs dynamiques. De l'autre, la passion nationale pour l'écriture et l'égalité secrète toujours de nouvelles normes, sans d'ailleurs diminuer la méfiance croissante de l'opinion à l'égard de ceux qui, « toujours les mêmes », échappent à la loi (en organisant la fraude fiscale par exemple).

Enfin, aujourd'hui, ces multiples « arguties juridiques », comme on l'a dit récemment, sont-elles adaptées à la compétition croissante des économies « émergentes » (et très émergées...), à l'instabilité internationale et aux menaces, aux exigences de l'environnement planétaire ?

Ce sont ces questions, proches de notre quotidien, auxquelles il faut plus que jamais tenter de répondre en interrogeant « l'Etat de droit ».

*Entré au Conseil d'Etat en 1979 après avoir été élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud et de l'École Nationale d'Administration, **Jean-Marie Delarue** a exercé diverses missions dans cette juridiction (en dernier lieu comme président-adjoint de la section du contentieux). Mais il a servi aussi dans beaucoup de ministères, notamment au ministère des Finances (cabinet de Jacques Delors), des Affaires sociales, de l'Equipement, de l'Intérieur (directeur des libertés publiques et des affaires juridiques). Il a été récemment le premier Contrôleur général des lieux de privation de liberté de 2008 à 2014 et il a présidé en 2014 et 2015 la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité.*

Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages juridiques et sociaux, en dernier lieu, en collaboration, sur Prisons, quel avenir ? (Paris, PUF, 2016).



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT